

## Article 31 du Règlement

sujet à cause de raisons d'identité culturelle. Ce sont des valeurs propres au peuple québécois.

On trouve inacceptable qu'un gouvernement qui disait ne plus vouloir parler de Constitution, mais qui sans en parler, modifie ses lois pour changer des dispositions qui sont quasi constitutionnelles. Cela, c'est faire le contraire de ce que l'on enseigne. On attend la fin de la session pour nous obliger à adopter ça rapidement, avant l'annonce par le ministre du Développement des ressources humaines de son plan d'action pour la réforme des programmes sociaux et avant la consultation. On considère les étudiants comme une clientèle à part puisque déjà on a décidé comment on devrait les traiter.

On aurait pu satisfaire l'augmentation du plafonnement des prêts simplement en modifiant cet aspect-là de l'ancienne loi, mais non. On fait un projet de loi et on s'immisce encore plus dans le champ de juridiction exclusif des provinces qu'est celui de l'éducation.

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata):** Monsieur le Président, je m'en serais probablement voulu de ne pas être intervenue dans ce débat, même si je me pointe tard et à la toute fin. Je rappellerai seulement que nous sommes à l'étape du rapport et que l'étude de l'amendement va compléter l'évaluation de cette loi en deuxième lecture. Je serai sans doute la dernière à intervenir à cette étape-ci du processus.

L'amendement qui nous préoccupe maintenant est celui qui fera en sorte de retirer une partie du paragraphe (7) de l'article 14, parce qu'un gouvernement va devoir, dorénavant, exercer son droit de retrait uniquement s'il réussit à convaincre le ministre. Et convaincre le ministre Axworthy, c'est quelque chose! Il faudra qu'il envoie un avis écrit avant le début de la session, de l'année financière où les étudiants sont essentiellement les mêmes que chaque année dans les domaines visés. On veut s'assurer de pouvoir mettre une entrave additionnelle pour que les gouvernements aient de plus en plus de difficulté à se soustraire aux normes nationales que le ministre de l'Éducation du Canada—puisque c'est peut-être comme cela qu'il faudra dorénavant l'appeler—veut imposer à l'ensemble de la population canadienne.

Ça me paraît excessivement difficile d'accepter cela. Plusieurs collègues sont intervenus et on a vu que le Québec a toujours été une province qui a bénéficié de l'*opting out*. On a vu également que ce système de prêts et bourses avait été mis sur pied par un grand libéral, M. Pearson, en 1964, qui, lui, avait une vision totalement décentralisée du Canada. Mais on retrouve bien dans les intentions de ce projet de loi, la trace centralisatrice de l'ancien gouvernement Trudeau, puisque plusieurs des personnes au Cabinet qui ont été impliquées sans doute dans l'adoption de ce projet de loi, dont le ministre et le premier ministre, ont gardé les traces indélébiles laissées par ce grand homme que certains prétendent avoir marqué l'histoire, sans doute par sa centralisation à outrance.

• (1355)

Se retirer avec pleine compensation, c'est aussi demander aux provinces de pouvoir ajuster les conditions de prêts et bourses à ce qui se passe dans chacune des provinces. Nous l'avons dit à

plusieurs reprises, depuis plusieurs semaines, plusieurs mois, il y a deux pays dans ce pays. Bientôt, peut-être, y en aura-t-il dix? Peut-être y en aurait-il douze parce qu'aucune des provinces va vouloir fonctionner dans un système aussi centralisateur. De plus, les gens vont se rendre compte des dangers réels de cette loi, on dirait que la population s'est endormie tout d'un coup, on dirait que les parlementaires se sont endormis et ne voient pas tous les pièges qu'il y a dans cette loi, tous les dangers qui sont réels. Et, encore une fois, c'est quand on se retrouvera avec le résultat du *slingshot* qu'on se réveillera.

Je pense particulièrement aux francophones hors Québec, ils ont déposé un mémoire, et je ne voudrais pas être citée ni à nouveau faire l'objet de procès d'intention en sortant du contexte de ce que je pourrais dire. Je vais donc citer le texte du mémoire des francophones, des Canadiens, la jeunesse canadienne-française. Il est bien dit dans ce texte: Les francophones et les Acadiens sont souvent défavorisés sur le plan socio-économique. Leur niveau de scolarité est moindre que celui des anglophones, ce qui engendre non seulement un revenu moindre mais une situation dans laquelle la valorisation systématique des études postsecondaires se doit d'être mise en place afin de permettre à nos communautés de sortir du cercle dans lequel elles se trouvent. Ils ont en plus, ces jeunes étudiants et étudiantes, souvent à cause de leur situation linguistique, ils ont souvent l'obligation de se déplacer de leur communauté, voire de leur province pour pouvoir poursuivre des études au niveau du collège ou de l'université.

Il serait donc intéressant que les provinces puissent profiter d'une loi ou d'une réglementation qui soit suffisamment souple pour permettre aux provinces en question d'organiser leur système de remboursement de prêts de façon à convenir aux étudiants. Et peut-être aussi arriver à prendre en considération des facteurs comme celui que nous avons pris au Québec, si un étudiant, par exemple, réussit à terminer ses études dans le délai imparti pour faire normalement des études de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat, on lui donne une ristourne qui est très avantageuse en ce qui concerne le remboursement des prêts.

J'inviterais très sérieusement le gouvernement à se pencher à nouveau sur ce projet de loi avant de lui donner une adoption définitive en troisième lecture.

[Traduction]

**Le Président:** Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### LA COUPE STANLEY

**M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton):** Monsieur le Président, fini le mauvais sort. Les Messier, Graves, Anderson et compagnie n'auront plus à écouter les partisans des équipes adverses crier «1940, 1940» puisque, mardi soir, les Rangers de New York ont remporté la coupe Stanley pour la première fois en 54 ans.